PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 17 septembre 2025 le règlement no 317-25 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées et abrogeant le règlement régional numéro 235-13.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/avis-public/

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 23 ième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq.

Anick Beaudoin, directrice géné

Anick Beaudoin

Anick Beaudoin, directrice générale Greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 17 septembre 2025 le règlement no 317-25 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées et abrogeant le règlement régional numéro 235-13.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/avis-public/

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 23ième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq.

Anick Braudoin	
Anick Beaudoin, directrice générale Greffière-trésorière	
CERTIFICAT DE PUBLICATION	_
Je, soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de,	
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, a	aux
deux endroits désignés par le conseil le 2025.	
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce jour de de mille vingt-cinq.	eux
Signé:	